

		Page: 1
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952		Version: 1.1

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS_FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE

Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays

1.2 Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/du mélange : Huiles de lubrification

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht Netherlands SDS@valvoline.com	1.4 Numéro d'appel d'urgence 00-800-825-8654 / 001-859-202-3865 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 Informations sur le produit +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local
--	--

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 4

H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H413

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

Prévention:

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination:

P501

Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers**Conseil supplémentaire**

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
DI(2-ETHYLHEXYL) DIMERATE	68424-40-8	Aquatic Chronic4; H413	>= 25 - < 40
Phenol, (diméthylamino)méthyl- ,polyisobutylène dérivés.		Aquatic Chronic3; H412	>= 5 - < 10
acide iso- octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra- éthylènepentamine	68784-17-8 272-225-4 01-2119960832-33-xxxx	Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Hydrocarbures
Oxydes de carbone

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

gaz carbonique et monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée. Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

		Page: 5
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952		Version: 1.1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournissez suffisamment de ventilation mécanique(générale et/ou aspiration localisée à la source) pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si pertinent) ou en dessous des niveaux causant des effets indésirables connus, soupçonnés

Équipement de protection individuelle

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
vêtements étanches
Chaussures de sécurité
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: Pale jaune
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
point d'écoulement	: < -33 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 220 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
	Donnée non disponible

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 0,95 gcm³ (15 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : env. 145 mm²/s (40 °C)

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DI(2-ETHYLHEXYL) DIMERATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DI(2-ETHYLHEXYL) DIMERATE:

Espèce: Lapin

Résultat: Non irritant pour la peau

Phenol, (dimethylamino)methyl-,polyisobutylene derivs.:

Résultat: Non irritant pour la peau

Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine:

Résultat: Irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

DI(2-ETHYLHEXYL) DIMERATE:

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

Espèce: Lapin
Résultat: Non irritant pour les yeux

Phenol, (dimethylamino)methyl-,polyisobutylene derivs.:

Résultat: Non irritant pour les yeux

Isooctadecanoic acid, reaction products with tetraethylenepentamine:

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

DI(2-ETHYLHEXYL) DIMERATE

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

		Page: 10
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952		Version: 1.1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

DI(2-ETHYLHEXYL) DIMERATE

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 40 %
Durée d'exposition: 21 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

	Page: 11
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

SECTION 14: Informations relatives au transport

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR:

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:
RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

DANGEREUSES (IMDG):

RID:

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR:

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:
RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

DANGEREUSES (IMDG):

RID:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR:

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:
RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

DANGEREUSES (IMDG):

RID:

14.4 Groupe d'emballage

ADR:

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET:

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS:
RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES**

DANGEREUSES (IMDG):

RID:

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable

		Page: 12
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952		Version: 1.1

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: Non applicable

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Non applicable

RID: Non applicable

: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de navire: non applicable

Codes de danger: non applicable

Catégorie de polluants: non applicable

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 57) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

		Page: 13
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952		Version: 1.1

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Dans l'inventaire TSCA
DSL	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
AICS	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	N'est pas en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 31.07.2016

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

		Page: 14
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		Date de révision: 31.07.2016
		Date d'impression: 28.09.2022
		Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952		Version: 1.1

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)
IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)
CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).
CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)
CExx : Concentration Effective de xx
FG : Qualité alimentaire (Food Grade)
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)
H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)
IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).
IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l' « Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)
ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)
Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)
IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)
DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)
logPow : coefficient de partage octanol-eau
N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)
VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)
PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)
PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)
PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)
P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)
STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)
STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)
VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)
MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

	Page: 15
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.07.2016
	Date d'impression: 28.09.2022
	Numéro de la FDS: 000000262093
Valvoline™ VAL RACING 2T BLUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 867952	Version: 1.1

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas

ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)

CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)

DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Phrase R Phrase de risque

Phrase S : Phrase de sécurité

WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne